

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

**CRANVES-SALES**



Cranves  
Sales  
HAUTE-SAVOIE

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE  
Bureau de l'Organisation Administrative

21 DEC. 2018

ARRIVÉE

**Fascicule relatif aux types de clôtures autorisés  
(annexe au règlement du PLU)**

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du 26 novembre 2018 approuvant la  
modification simplifiée n°3 du PLU de CRANVES-SALES.



Le Maire,  
Bernard BOCCARD

**ANNEXE AU REGLEMENT  
(PIECE N°5)**

## Les types de clôtures autorisés

Grillage souple ou rigide , avec ou sans soubassement ou mur bahut



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE  
Bureau de l'Organisation Agricole

21 DEC. 2018

ARRIVÉE

Grillage avec lamelles verticales intégrées



Fausse haie , clôture en bois avec lames verticales



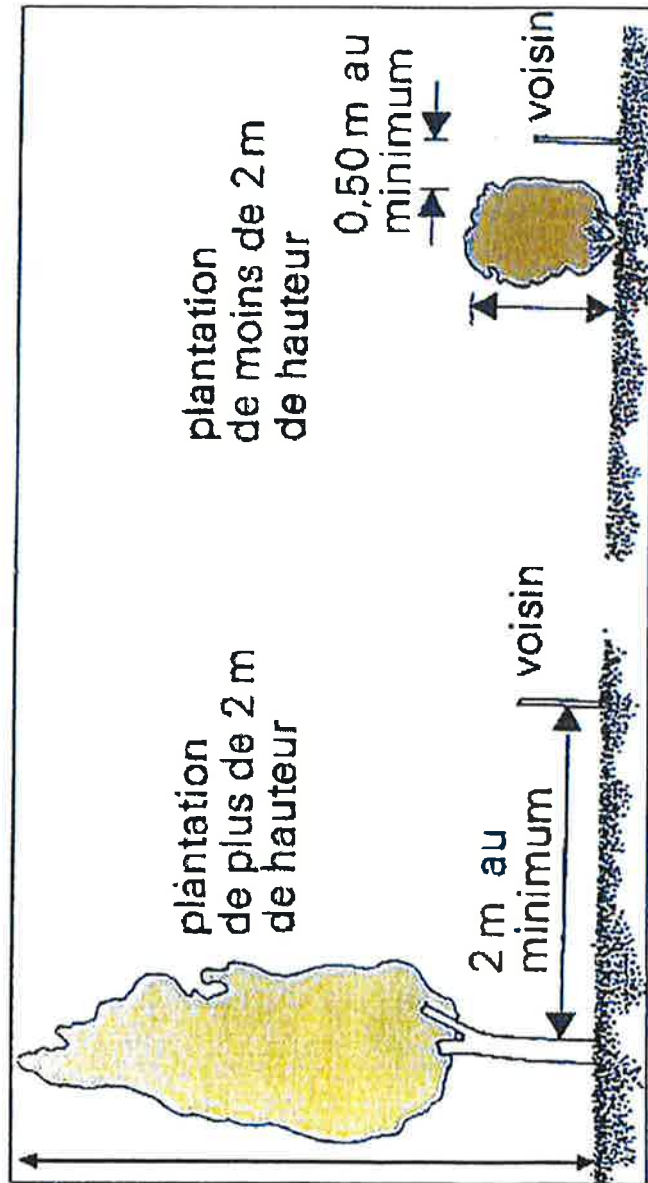
Les dispositifs autorisés

- ▶ Grille ou grillage (y compris à lamelles verticales), barrière bois (lamelles verticales), à claire voie
- ▶ Mur bahut de 0,5 m maxi, crépis ou peint sur la face externe à minima, ou en pierres (véritables ou en parement), ou en béton lisse
- ▶ Hauteur maximale 1,8 m (incluant le mur)

## Rappel sur les plantations en limite de propriété, en doublement de clôture

- ▶ Hauteur maxi des haies : 1,80 m (moins que le code civil qui prévoit 2 m).
- ▶ La haie doit être composée d'essences variées et non d'un seul végétal, de type thuyas ou laurèlles.
- ▶ Attention : en cas de dépassement d'une haie sur un trottoir ou sur la chaussée roulante : la commune fait un seul courrier de mise en demeure puis procède aux travaux commis d'office aux frais exclusifs du propriétaire.
- ▶ Si une haie ou une clôture crée une gêne en limitant la visibilité par exemple aux abords d'une sortie privative ou d'un croisement : la commune peut exiger de limiter la haie : à 0,8 m.

En dehors de ces directives, c'est le code civil qui s'applique. Le schéma suivant résume les règles issues des articles 641 et suivants du code civil.



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE  
Bureau de l'Organisation Agricole, Vitivale  
21 DEC. 2018  
ARRIVÉE